



HOTEL LOUIS-LE-GRAND
PARIS

Télegr. OTELBLET-PARIS
3, RUE ROUGET DE L'ISLE
R. C. SEINE 207 451

Affaire Fromage
14.3.25
M

Le 13. III. 25.

M. de St...
et de...
14.3.25

Monsieur le Conseiller fédéral,
Vous aurez reçu le télégramme
par lequel M. Dunant vous a
annoncé, hier soir, la très
prochaine signature du Traité d'arbi-
trage franco-suisse.

Cette fois-ci encore, je tiens à
rendre hommage aux dispositions
entièrement loyales ^(amicales) et bienveillantes
de mon Collègue M. Fromageot et

Dodis



notre pays. Ce n'est pas sans
raison qu'il a relevé, dans une
de nos conversations d'hier, que
le Gouvernement français va très
loin - plus loin qu'il n'est jamais
allé à cet égard - en acceptant un
traité qui est vraiment sans réserve!

Une fois l'acte signé, trouverez-vous
peut-être l'occasion, au cours de
la session des Chambres fédérales,
d'annoncer l'événement d'une
séance du Conseil national et de
dire tout le prix que nous attachons
à cette preuve ~~d'amitié~~ de
confiance et d'amitié effective que
nous donne la République française.

3/

Je suis sûr qu'une telle libération, faite par vous aux Chambres sitôt après la signature, ne serait pas inutile pour nos rapports à venir avec la France. Il serait juste, naturellement, qu'à ~~ce~~ propos vous rendiez hommage à la bonne foi et à la bonne volonté manifestées à notre égard par M. Herriot, ainsique par ses collaborateurs Mm. Laroche et Fromaget.

J'irai du reste dès que possible à Berne vous mettre exactement au courant de nos derniers entretiens. Vous recevrez probablement un

telegramme à ce sujet demain
samedi, ou dimanche

Je reste Monsieur le Conseiller
fédéral, votre respectueusement
dévoué

P. Logo3

N.B. Dans l'art. 1 du Traité,
j'ai obtenu la suppression des
mots "qui viendraient dorénavant
à s'élever". Votre vœu est donc
exaucé.